

La biodiversité pyrénéenne, riche et fragile

1.1 Le massif pyrénéen, naturellement riche de sa biodiversité façonnée par l'homme

Les milieux montagnards offrent une grande valeur patrimoniale, tout d'abord en raison de la présence d'espèces ou sous-espèces endémiques consécutive à leur isolement géographique. Les zones de montagne sont en effet, avec les îles et les déserts, les secteurs présentant le plus fort taux d'endémisme (près de 200 plantes endémiques pyrénéennes sont présentes sur le versant français pyrénéen).

La richesse de ces milieux repose également sur leur diversité, en raison des conditions écologiques variées (altitude, exposition, nature du sol...) et de la gestion mise en place par l'homme. Les milieux de montagne rassemblent forêts, pelouses, landes, milieux rocheux (falaises, éboulis), neiges éternelles, torrents, marais, lacs d'altitude...

Sous nos latitudes, le nombre d'espèces est généralement plus important en « milieu ouvert ». Le pastoralisme induit l'ouverture des milieux et ainsi la présence d'habitats abritant des espèces floristiques et faunistiques spécifiques, qui ne pourraient se maintenir « naturellement » sans cette intervention humaine. C'est pourquoi on attribue souvent au pastoralisme le maintien d'une biodiversité élevée dans ces secteurs. L'abandon du pastoralisme entraînerait une fermeture des milieux et donc à terme une diminution de la biodiversité.

Avant la colonisation de la montagne pyrénéenne par l'homme, les cerfs, chevreuils, bisons, sangliers et autres herbivores étaient alors abondants et contribuaient à maintenir des milieux ouverts. Les phénomènes naturels de type incendies et avalanches participaient également à maintenir une mosaïque de taches herbacées. L'homme - par sa présence, son action sur les milieux et les espèces animales - a modifié les équilibres naturels. Aujourd'hui, le pastoralisme permet de maintenir des conditions favorables et bénéfiques pour la biodiversité pyrénéenne en terme d'ouverture de milieux.

D'un point de vue historique, on suppose que la biodiversité en montagne a connu, avec l'arrivée de l'homme, une augmentation liée à l'arrivée d'un cortège d'espèces inféodées aux zones de collines et de plaines. Depuis cette époque, l'état des populations a subi des fluctuations en fonction de l'intensité de l'occupation humaine au cours du temps. Les évolutions et équilibres actuels se traduisent par la fragilisation d'un certain nombre de taxons, majoritairement de nature endémique à la montagne pyrénéenne. Les autres taxons, moins spécifiques, sont encore dans un bon état de conservation. Cependant, si la fermeture des milieux se poursuit, leur nombre sera vraisemblablement amené à diminuer ainsi que l'état de leurs populations.

A l'étage montagnard, de nombreux habitats sont directement liés à l'activité agricole et pastorale actuelle et passée, comme les prairies de fauche constituant un milieu remarquable très diversifié. Les pelouses montagnardes du *Violonardion*, les pelouses calcicoles du *Mesobromion* sont quant à elles le résultat du déboisement passé, suivi du pâturage par les troupeaux. Lorsque le pastoralisme diminue, ces pelouses deviennent parfois monospécifiques présentant peu d'intérêt au niveau écologique et les ligneux apparaissent de manière significative. Ainsi des fougères, des landes à genévrier, éventuellement des stades forestiers se substituent à ces milieux. Les dynamiques de fermeture peuvent être relativement rapides, de l'ordre de moins de 50 ans.

Propositions en vue d'une stratégie de préservation et de valorisation de la biodiversité pyrénéenne

A l'étage subalpin, l'embroussaillage des pelouses existe, mais ce phénomène est néanmoins plus lent du fait des contraintes climatiques. Il est important de souligner que les recherches sur l'hétérogénéité des milieux subalpins à la suite de la déprise agricole tendent à prouver que même si la colonisation par les espèces dominantes s'accélère, une certaine mosaïque floristique et paysagère continue à structurer ces milieux. Ainsi, une certaine biodiversité subalpine parvient à se maintenir en fonction des facteurs biotiques (liés aux interactions entre êtres vivants...) et abiotiques (exposition, conditions pédoclimatiques, relief...).

Le massif pyrénéen est concerné par 3 des 4 zones biogéographiques caractérisant la répartition géographique des espèces vivantes sur le territoire français (métropole) ; Alpine, Méditerranéenne et Atlantique. Il représente à lui seul 29% de la zone biogéographique « Alpine » à l'échelle de la France métropolitaine. Ces éléments mettent en avant la richesse et la diversité des milieux et des espèces du massif, la spécificité de la biodiversité pyrénéenne, ainsi que les enjeux de préservation de celle-ci.

Les espèces patrimoniales présentes en Pyrénées

De nombreuses espèces faunistiques pyrénéennes (Ours brun, Gypaète barbu, Percnoptère d'Égypte, Pic à dos blanc...) étaient présentes dans d'autres régions et milieux. Cependant, en raison de l'impact des activités humaines (dérangement, destruction d'habitats), elles ont trouvé refuge en montagne où les conditions écologiques sont plus favorables.

Pour certaines espèces, la présence de milieux ouverts leur permet de disposer de ressources alimentaires supplémentaires et contribue à favoriser une dynamique de population favorable à leur maintien. Pour d'autres, leur conservation est dépendante de la préservation des habitats agro-pastoraux essentiellement en zone de basse montagne et fond de vallée.

Les Pyrénées hébergent une diversité floristique remarquable. La très grande diversité de milieux naturels et des activités humaines qui s'y exercent ont conduit à cette diversité floristique : 18 taxons sont concernés par la Directive «Habitat » (Annexe II ou IV), 51 sont inscrits sur le livre rouge de la flore menacée, et plus de 200 font l'objet d'une protection nationale, régionale ou départementale.

Parmi les espèces emblématiques, quel que soit le statut de protection, rareté ou menace, on peut citer l'Alysson des Pyrénées, l'Androsace cylindrique, le Lis des Pyrénées, le Grémil de Gaston, la Pensée de Lapeyrouse, le Persil des isards, la Ramonde des Pyrénées, la Vesce argentée, le Genévrier thurifère ou l'Aster des Pyrénées. Cette dernière espèce, rare et menacée, prioritaire pour la directive « habitats » et protégée en France, fera l'objet d'un volet spécifique de la stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité qui sera élaboré fin 2010/début 2011.

Les inventaires floristiques ciblés sur les espèces à statut de protection, de rareté ou de menace ont été conduits par le CBN PMP depuis l'an 2000 ainsi que par le réseau des structures naturalistes. Ces données témoignent des efforts de prospection réalisés et du bon niveau de connaissance dont on dispose, en particulier sur les Pyrénées centro-occidentales. Un travail équivalent est mené par le CBN méditerranéen pour la partie orientale de la chaîne.

Ainsi les Pyrénées ont un rôle stratégique en termes de conservation pour certaines espèces à l'échelle nationale et internationale. L'histoire même de la formation des Pyrénées (succession de climats au cours des temps géologiques), la position au carrefour d'influences climatiques variées, leur confère un rôle de zone refuge pour certaines espèces, où un fort taux d'endémisme s'est développé.

Propositions en vue d'une stratégie de préservation et de valorisation de la biodiversité pyrénéenne

Endémisme strict, isolat de population ou limite d'aire de répartition, les espèces présentes dans les Pyrénées peuvent être réparties en **3 catégories correspondant à des enjeux différents et complémentaires** :

1) Les espèces faisant l'objet d'un plan national d'action

Les espèces, dites *espèces plan*, sont choisies sur la base des listes rouges des espèces menacées (UICN), au niveau mondial ou national, classées en fonction de leur risque d'extinction, à partir de différents critères (taille de la population, disparition de son habitat naturel, fragmentation de sa répartition, taux de déclin...). Des critères complémentaires établis par le Muséum National d'Histoire Naturelle sont également pris en compte pour fixer la liste des espèces devant bénéficier d'un PNA : responsabilité patrimoniale de la France, engagement communautaire...

Les objectifs de ces plans sont :

- L'organisation d'un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées,
- La mise en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration des espèces ou de leurs habitats,
- L'information des acteurs concernés et plus largement du public,
- l'intégration de la conservation des espèces dans les activités humaines et les politiques publiques.

Au total, les Pyrénées abritent près de la moitié des espèces bénéficiant d'un PNA sur le territoire métropolitain.

Ainsi, les Pyrénées sont concernées par les mesures prises pour la restauration d'espèces, en danger critique d'extinction selon la liste rouge de l'UICN, comme l'Ours brun ou le Rhinolophe de Méhely (chauve-souris), en danger comme le Vautour percnoptère, le Gypaète barbu mais aussi des espèces vulnérables comme Grand Tétrás, ou quasi-menacées comme le Desman.

2) Les espèces à statut de protection et à fort enjeu de protection dans le massif pyrénéen

On trouve également dans les Pyrénées des espèces pour lesquelles il n'y a pas de plans nationaux prévus mais pour autant elles peuvent être sous statut de protection nationale, en danger critique d'extinction comme Le Cuivré de la bistorte (lépidoptère), ou en danger comme la Grenouille des Pyrénées et donc nécessiter des mesures adaptées de gestion.

1.2 Des outils de gestion du capital écologique des Pyrénées

L'inventaire des ZNIEFF et la mise en œuvre des directives « oiseaux » et « habitats, faune et flore sauvages » (programme Natura 2000) démontrent la richesse faunistique et floristique du massif.

Le programme de modernisation des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) constitue l'un des piliers de l'inventaire national du patrimoine naturel. Outil de connaissance et d'alerte, il permet d'appréhender les enjeux en termes de patrimoine naturel du territoire régional et de faciliter ainsi leur prise en compte, notamment dans l'aménagement du territoire. En raison de la très grande richesse de la faune et de la flore la quasi-totalité de la chaîne (83,8%) est couverte par des ZNIEFF soit 713000 hectares.

Propositions en vue d'une stratégie de préservation et de valorisation de la biodiversité pyrénéenne

Le réseau Natura 2000 abrite des habitats naturels d'intérêt communautaire ou habitats d'espèces animales ou végétales participant à la richesse biologique du continent européen. A l'échelle du territoire français (Métropole), 9,6% de la surface totale désignée en site Natura 2000 est localisée dans le Massif Pyrénéen alors que celui-ci ne représente que 3,3% de territoire Français.

Les Pyrénées présentent également quelques sites labellisés Réserves Naturelles Nationales (12) et Régionales (5) qui valorisent ainsi le patrimoine naturel exceptionnel de ce massif. Toutefois, on constate que la majorité de ces espèces protégées sont présentes dans le département des Pyrénées orientales (9 RNN sur 12) et qu'il existe un fort déséquilibre entre ce département et le reste de la chaîne alors même que l'enjeu patrimonial est présent sur l'ensemble du Massif. Certes, les Pyrénées centrales disposent du Parc National des Pyrénées qui concerne l'extrémité est du département 64 et la moitié ouest du département 65, il n'en demeure pas moins qu'une véritable politique de réseau d'espace protégé (RNN, RNR ou APPB) mériterait d'être mise en œuvre notamment afin de préserver les espèces faisant l'objet d'un plan national d'action dans les secteurs de conservation les plus critiques.

1) Les réserves naturelles

Des invertébrés aux mammifères, le réseau des réserves naturelles est riche de la grande majorité des espèces protégées. Le réseau des réserves est également d'une grande importance pour la préservation des espèces d'oiseaux menacés et nicheurs de France. Les amphibiens jouissent du plus fort taux de présence dans les réserves puisque 85 % d'entre eux peuvent y être observés. Les réserves hébergent 32 des 35 espèces régulières de reptiles de France métropolitaine. Citons, parmi les espèces endémiques présentes sur le Massif, l'Euprocte des Pyrénées (*Euproctus asper*) présent dans la Réserve Naturelle de Nohèdes (66).

Grâce à la diversité des milieux présents dans les réserves naturelles, celles-ci préservent de nombreuses stations végétales remarquables. Sur 676 taxons regroupant des espèces protégées ou menacées en France, plus d'un quart est représenté dans les réserves. Cependant, moins de 7 % des espèces endémiques et menacées de France sont présents dans les réserves. Parmi ces raretés, signalons la seule station mondiale de Corbeille d'Argent des Pyrénées (*Hormatophylla pyrenaica*) dans la Réserve Naturelle de Nohèdes (66).

A ce jour, il existe de nombreuses Réserves Naturelles sur le Massif Pyrénéen :

Réserves Naturelles Nationales

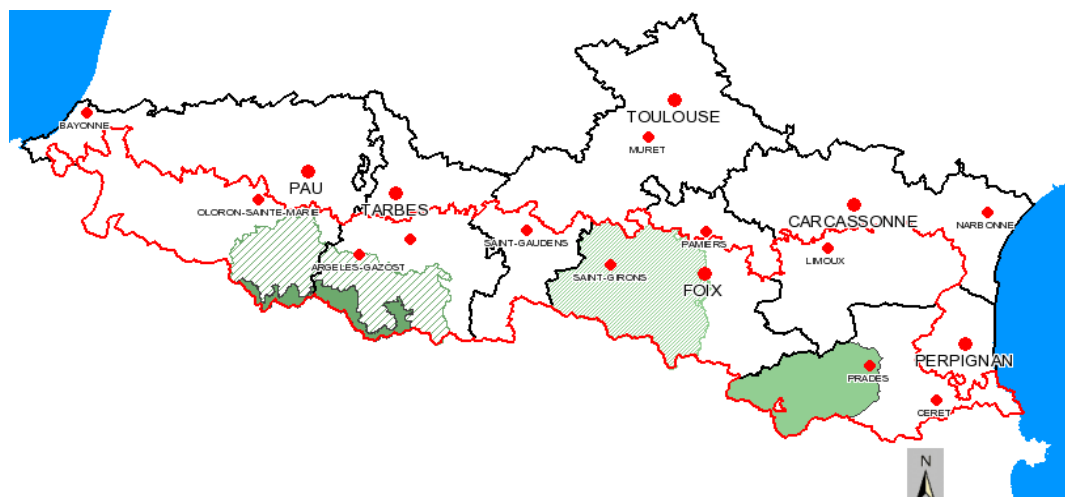
- Nohèdes, Conat, Jujols, Prats de Mollo La Preste, Py, Mantet, Vallée d'Eyne, Forêt de la Massane (66) 14023 ha
- Néouvielle (65)
- Grotte du TM 71 (11) 96 ha
- Vallée d'Ossau (64)

Réserves Naturelles Régionales :

- Pibeste(65)
- Aulon (65)
- Embeyre (09)
- Nyer (66) 2234 ha

2) Le parc national des Pyrénées et les parcs naturels régionaux

Propositions en vue d'une stratégie de préservation et de valorisation de la biodiversité pyrénéenne



Parc National des Pyrénées

Créé par décret du 23 mars 1967, le Parc national des Pyrénées occidentales a fait l'objet d'un nouveau décret le 15 avril 2009, suite à la loi sur les parcs nationaux du 14 avril 2006, sous la nouvelle appellation de Parc national des Pyrénées (PNP).

Son ancienne « zone centrale » a été confirmée dans la nouvelle « zone cœur » de 45 707 hectares répartis comme suit : 30 587 hectares en Hautes-Pyrénées (9 communes concernées) et 15 120 hectares en Pyrénées-Atlantiques (6 communes concernées). Il s'agit de territoires d'altitude ne descendant jamais au-dessous de 1 000 mètres. La nouvelle « zone optimale d'adhésion » s'étend sur 2 064 km², répartie sur 6 vallées : Aspe, Ossau, Azun, Cauterets, Luz, et Aure. Il comprend 86 communes ou parties de communes (30 en Pyrénées-Atlantiques et 56 en Hautes-Pyrénées) et concerne environ 40 000 habitants.

Il est adossé à la frontière espagnole sur près de 100 kilomètres et jouxte les 15 608 hectares du Parc National d'Ordesa Mont Perdu (créé en 1918). Le site inscrit au patrimoine mondial « Pyrénées Mont Perdu » est inclus dans son périmètre.

Outil essentiel de la préservation et de la valorisation de la biodiversité, le PNP doit poursuivre son travail afin de permettre la mise en œuvre de politiques environnementales à forts enjeux, relatives à la biodiversité ou aux paysages.

Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises a officiellement été créé par décret en date du 28 mai 2009. Il couvre 142 communes et concerne 3 pays (Couserans en totalité, Le Pays de Foix Haute Ariège et le Pays des portes d'Ariège, en partie) 15 communautés de communes pour une superficie de 2 465 km² soit 50% de la superficie du département (4890km²) et environ 28% de la population.

Le programme d'action prévu par le PNR des Pyrénées Ariégeoises pour 2010 comprend notamment :

- Poursuite des inventaires des milieux naturels du PNR,
- Poursuite du programme Zones humides et
- Poursuite des actions de sensibilisation (rapaces Pyrénéens) à noter le succès en 2009 de l'estivale du casseur d'os organisée en partenariat avec la communauté de communes du canton d'Oust
- Etude sur l'impact de l'hydroélectricité
- Etude génétique sapin pectiné Forêt de Sainte Croix Volvestre

Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes

Créé en 2004 c'est le premier Parc naturel régional du massif pyrénéen. Située à l'extrême sud du Languedoc-Roussillon, il fait frontière avec l'Espagne et l'Andorre sur la ligne des

Propositions en vue d'une stratégie de préservation et de valorisation de la biodiversité pyrénéenne

crêtes pyrénéennes, au cœur de l'aire culturelle catalane. Territoire de montagne s'étendant sur plus de 137000 hectares, les Pyrénées catalanes offrent une diversité écologique unique de 300 à 3000 mètres d'altitude. Bordé de massifs majestueux comme le Carlit, le Puigmal ou le Canigou, le Parc naturel possède un climat montagnard, mais il est aussi soumis à l'influence méditerranéenne. Les Pyrénées catalanes sont aussi un territoire habité par plus de 23000 personnes réparties dans 64 communes. Si les trois petites régions qui composent le Parc – le Capcir, la Cerdagne et le Conflent – accueillent autant d'habitants malgré leur élévation, c'est qu'elles comptent beaucoup de plateaux et de replats.

La Charte du Parc définit un programme d'action commun aux 64 communes du Capcir, de Cerdagne et du Conflent, au Conseil général des Pyrénées-Orientales, à la Région Languedoc-Roussillon et aux chambres consulaires qui l'ont signée. Il se décline en quatre espaces complémentaires :

- espace patrimonial riche et diversifié : le Parc protège sa faune, sa flore, ses paysages et son patrimoine culturel.
- espace rural montagnard vivant : le Parc favorise le développement du territoire, valorise les ressources et les initiatives locales, améliore le cadre de vie,
- espace de découverte et d'accueil : les Pyrénées catalanes doivent affirmer leur cohérence et leur spécificité sur le plan touristique.
- espace de coopération et de cohérence : la mise en œuvre de la Charte suppose l'adhésion et l'engagement des acteurs locaux au sein de coopérations fortes et durables,

Des zones humides au portage de sites Natura 2000 en passant par la protection des espèces, les actions du Parc sur les espaces naturels sont conséquentes et correspondent à une forte attente du territoire. Sans créer de nouvelle contrainte par rapport à la législation existante, le Parc peut accompagner les acteurs du territoire pour préserver l'exceptionnel patrimoine écologique des Pyrénées catalanes.

Ainsi, le Grand Tétras bénéficie, depuis 2007, sur le parc d'un plan de sauvegarde qui a initialement permis de compiler l'ensemble des données disponibles dans un outil informatique commun. Ce travail se poursuit d'année en année, ce qui sert à établir des bilans démographiques et à définir avec précision les zones sensibles.

Comme le Grand Tétras est particulièrement fragile en période hivernale où il ne se nourrit que d'aiguilles de pins, le suivi de l'espèce s'accompagne d'actions de préservation. Des journées d'information sont proposées pour le personnel des stations d'hiver, les accompagnateurs en montagne et les animateurs nature. Pour limiter le risque de collision avec les câbles de remontées mécaniques, des systèmes de visualisations sont en train d'être testés par les stations. Le Parc vient de plus d'éditer une brochure sur la prise en compte du Grand tétras dans les projets d'aménagement.

3) Les Conservatoires botaniques nationaux

La chaîne des Pyrénées est concernée par deux CBN : le CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP, siège à Bagnères-de-Bigorre) pour les Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne et Ariège ; le CBN méditerranéen de Porquerolles pour l'Aude et les Pyrénées-Orientales. Ces établissements sont co-financés par l'Etat et les collectivités.

Quelques actions des CBN intéressant directement la stratégie :

- rassemblement les données existantes et mise à disposition (données de répartition des espèces et habitats, données sur la biologie et l'écologie)
- animation de programmes de conservation dans la nature et de suivi (Aster des Pyrénées...), de restauration écologique (ECOVARS+) ou d'étude préalable à la gestion conservatoire (Genévrier thurifère)

Propositions en vue d'une stratégie de préservation et de valorisation de la biodiversité pyrénéenne

- participation à des programmes de sensibilisation (Pyrénées vivantes)

4) Plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale pyrénéenne

Le pastoralisme occupe une place particulière dans le massif des Pyrénées, constitutive de son identité culturelle, dans les domaines de l'économie, du social, du patrimoine, de l'environnement de l'aménagement des territoires, des paysages et du tourisme.

Il concerne plus de 6 000 exploitations pastorales regroupées en 1 290 unités pastorales et s'étend sur environ 550 000 ha d'estives ce qui représente plus de 50% de la Surface Agricole Utile du massif.

Le gardiennage continu ne concerne que 25% des estives de la chaîne.

Le Plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale Pyrénéenne 2007-2013, piloté par la DRAAF Midi-Pyrénées, sous l'autorité du préfet de massif constitue un programme ambitieux en faveur du développement du pastoralisme sur la chaîne pyrénéenne.

La première année de mise en œuvre a permis de nombreuses avancées, tant en ce qui concerne les soutiens financiers que la simplification des procédures d'aide et le diagnostic des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Ces travaux de préparation se sont concrétisés par la signature de la convention de massif, et la création d'une mesure spécifique qui permet de regrouper la majorité des aides au pastoralisme, qu'elles émanent de l'Union Européenne, de l'Etat comme des Collectivités.

Les axes principaux qui structurent le plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale sont :

- L'accroissement de la présence humaine dans les estives par l'augmentation significative de bergers, avec comme objectifs :
 - d'améliorer les conditions de gestion des estives et donc d'accroître la compétitivité des exploitations utilisatrices
 - de garantir un cadre d'emploi plus attractif
 - de mettre en place sur chaque estive, une stratégie de valorisation des espaces naturels et de la biodiversité
- le renforcement des moyens d'animation pour aider les associations et les groupements pastoraux dans leur action
- l'aide à des investissements d'équipement pour le logement des bergers et la gestion des troupeaux

A partir de 2008, la protection des troupeaux contre les prédateurs fait partie intégrante des mesures de gestion des estives prévues par le plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale pyrénéenne dans le cadre de l'arrêté concernant le dispositif intégré en faveur du pastoralisme, soumis à la signature conjointe des Ministres en charge de l'écologie, de l'agriculture et du budget.

5) Préservation et restauration des milieux Pyrénéens : le Projet ECOVARS

Depuis 2000, le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées a développé une mission d'accompagnement des opérations de revégétalisation en montagne pyrénéenne, en ciblant en particulier les domaines skiables et les opérateurs routiers. Cette action a permis de développer une dynamique pyrénéenne pour de meilleures pratiques de revégétalisation avec les acteurs du territoire, dans un principe de conservation de la flore et des milieux naturels et de développement durable.

En collaboration avec les acteurs du territoire, cette démarche aborde différentes thématiques : la collecte de semences locales, leur production en pépinière et leur utilisation raisonnée dans le milieu après aménagements.

Propositions en vue d'une stratégie de préservation et de valorisation de la biodiversité pyrénéenne

Le programme Ecovars2 (2005-2007), financé par les régions pyrénéennes, l'Etat et l'Europe, poursuit les objectifs suivants :

- mettre à disposition des outils adéquats pour une restauration écologique des sites d'altitude
- informer et former les professionnels de l'aménagement
- stimuler et accompagner le développement de ces pratiques à travers des actions pilotes.

De nombreux professionnels des domaines skiables se sont déjà impliqués en accueillant des sites expérimentaux ou en favorisant les études de cas dans les stations. Aujourd'hui, avec l'aide du Conservatoire, par l'intermédiaire de tables rondes, formations et échanges, et à travers la dynamique partenariale mise en place, les acteurs du territoire (ONF, Neiges Catalanes, Conseil Général des Pyrénées Atlantiques...) ont initié à leur tour des projets dans la continuité de ce programme Ecovars 2 : collecte-utilisation, collecte-production développement d'outils de diagnostic...

Pour conclure...

Ces différentes approches permettent de conclure que le massif des Pyrénées est un territoire privilégié en termes de biodiversité :

- avec plus de 80% de son territoire délimité en ZNIEFF
- avec près de la moitié des espèces métropolitaines sensibles (soumises à PNA ou à fort enjeu de gestion/préservation)

La richesse de la biodiversité pyrénéenne donne au patrimoine une dimension de « capital écologique » qui s'est constitué dans des espaces diversifiés produits par les activités humaines. La question de son maintien est l'affaire de tous. Cette question est aujourd'hui posée en raison des difficultés auxquelles certaines de ces activités sont confrontées, difficultés qui sont à l'origine notamment de fermeture des milieux et de précarisation de la biodiversité.

Le capital écologique et le mode de vie pyrénéens sont étroitement interdépendants. La recherche de solutions pour la valorisation de la biodiversité pyrénéenne ne peut pas se faire sans les pyrénéens et ne doit pas occulter les difficultés que rencontrent les habitants du massif à préserver leur mode de vie.